



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12^{ème} séance du mardi 29 janvier 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2017/41 de la Municipalité, du 7 septembre 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Philippe Clivaz intitulé « Valorisation – signalisation – communication : Lausanne pôle culturel ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-neuf janvier deux mil dix-neuf.

Le président :



Le secrétaire :